|  |
| --- |
| Guide de lecture  des enquêtes publiques relatives au projet de  Promenade des Bains : réaménagement du front de mer entre Port Fréjus et Port Santa-Lucia  sur les communes de Fréjus et Saint-Raphaël |

Le dossier d’enquête publique est le document de référence de l’enquête publique. Il contient l’ensemble des caractéristiques du projet et des études ayant contribué à son élaboration permettant au public de s’informer et de donner son avis sur le projet. Il contient beaucoup d’informations sur le projet, ses impacts et ses bénéfices.

Il est donc particulièrement riche et dense. Ce guide vise à vous faciliter la lecture du dossier et vous aider à trouver l’information que vous cherchez.

|  |
| --- |
| **UN PROJET UNIQUE – 4 AUTORISATIONS D’URBANISME / 1 DECLARATION DE PROJET – 5 ENQUÊTES PUBLIQUES SIMULTANEES** |
| Le projet global de Promenade des Bains est un projet de requalification du littoral entre Port Fréjus à l’Ouest et Port Santa Lucia à l’Est, qui va structurer et desservir une baie unique celle de Fréjus / Saint-Raphaël, ouverte au Sud, offrant un paysage grandiose, étant adossée au majestueux massif de l’Estérel qui caractérise très fortement son identité.  Ce projet de baie identitaire va développer des usages et des pratiques de mobilité complémentaires et desservir des zones urbaines diversifiées, qui participeront à son animation. On mesure très vite l’ambition du projet qui consiste à relier par un « espace parc majeur » une promenade littorale en balcon sur la Méditerranée, support de différents modes actifs de déplacement des plus classiques : la marche, au plus novateur : une navette électrique se déplaçant en site propre.  Ce projet a l’ambition de procurer un nouvel espace de découverte du littoral et de nouvelles animations toute l’année pour les habitants, mais aussi de proposer, une attractivité touristique diversifiée étirant la période touristique estivale très prisée, sur un calendrier plus étalé.  Ce projet « aux 1 000 arbres » prévoit de nombreuses plantations, des requalifications de voies et d’espaces publics ainsi que la construction d’un parking sur la Place de la République à Fréjus et la création de locaux ouverts au public au sein de l’ouvrage du Veillat, à Saint-Raphaël.  Le projet global d’aménagement de la Promenade des Bains est soumis aux autorisations d’urbanisme suivantes, qui ont été déposées concomitamment et comportent une étude d’impact unique :   * Sur la commune de Saint-Raphaël :   + Un permis d’aménager valant permis de démolir sur la totalité du périmètre projet raphaélois et intégrant l’ouvrage de génie civil du Veillat,   + Un permis de construire sur la création de surface de plancher dans l’ouvrage du Veillat, * Sur la commune de Fréjus :   + Un permis d’aménager pour le secteur le plus à l’Est, au niveau du pont d’Arcole, qui présente également le projet jusqu’à Fréjus Plage,   + Un permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République.   Le projet global fait également l’objet d’une déclaration de projet au titre du Code de l’Environnement, portée par Estérel Côte d’Azur Agglomération et dont le dossier de demande d’autorisation comporte la même étude d’impact.  Chacune de ces autorisations (urbanisme ou déclaration de projet) est soumise à la réalisation d’une enquête publique. Ces cinq enquêtes publiques sont réalisées simultanément et sont visées par le présent guide de lecture.  Chaque enquête dispose de son propre registre d’enquête dédié, identifié par un plan de périmètre pour plus de facilité. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | |
| **QUELS OBJECTIFS POUR LES ENQUÊTES PUBLIQUES ? QUELLES DECISIONS A L’ISSUE DES ENQUÊTES PUBLIQUES ?** | | |
| Chaque enquête poursuit divers objectifs :   * informer le public et recueillir son avis sur l’intérêt général de l’opération envisagée, * prendre en compte les intérêts des tiers dans le processus de décision relatif au projet.   A l’issue de l’enquête publique, chaque maître d’ouvrage (Commune de Fréjus pour le parking République et Estérel Côte d’Azur Agglomération pour le réaménagement global du front de mer) se prononcera, par délibération, sur l’intérêt général de l’opération puis la commune concernée par chaque autorisation d’urbanisme se prononcera, par arrêté, sur les permis de construire ou d’aménager : octroi du permis, si besoin avec des prescriptions spécifiques, ou refus du permis. | | |
|  |  | |
| **QUELS SONT LES TEXTES QUI REGISSENT LES ENQUÊTES PUBLIQUES ?** | | |
| Le projet est soumis à enquête publique en tant que projet devant faire l’objet d’une évaluation environnementale (article L. 123-2 du Code de l’Environnement).  Conformément à l’article R. 123-8 du Code de l’Environnement, le dossier d’enquête comprend les pièces de l’autorisation d’urbanisme afférente.  L’enquête est régie par les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du Code de l’Environnement, qui fixent notamment ses objectifs, sa durée minimale, ses conditions de réalisation et les modalités de publicité de l’enquête. | | |
|  |  | |
| **OÙ CONSULTER LE DOSSIER D’ENQUÊTE PUBLIQUE ?** | | |
| Image associÃ©e   * **Du 2 octobre au 3 novembre 2023** * En mairie de Fréjus, de 9h à 17h (hors week-end et jours fériés), sauf le dernier jour à 15h30 * En mairie de Saint-Raphaël, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi), (hors week-end et jours fériés), sauf le dernier jour à 15h30 * Sur le site internet des deux villes : <http://www.ville-frejus.fr> et <http://www.ville-saintraphael.fr> et sur le site internet d’Estérel Côte d’Azur Agglomération : https://esterelcotedazur-agglo.fr/. | | |
|  | | |
| **COMMENT S’EXPRIMER SUR LE PROJET ?** | | |
| * RÃ©sultat de recherche d'images pour "dessin main Ã©crit"Participez aux permanences de la commission d’enquête qui répondra à vos questions sur le projet et prendra en compte vos contributions, * Exprimez-vous sur les registres mis à disposition en Mairies, en respectant le registre dédié à chaque enquête, * Par courrier postal adressé à l’une des deux mairies, à l’attention de la commission d’enquête et en précisant l’enquête concernée (PA Fréjus, PC Fréjus, PA Saint-Raphaël, PC Saint-Raphaël, Déclaration de projet Code de l’Environnement). | | * Envoyer un courrier électronique aux adresses, en précisant l’enquête concernée :   [enquete.pdb@ville-frejus.fr](mailto:enquete.pdb@ville-frejus.fr) pour les PA Fréjus et PC Fréjus  [enquete.pdb@ville-saintraphael.fr](mailto:enquete.pdb@ville-saintraphael.fr) pour les PA Fréjus et PC Fréjus  [enquête.pdb@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:enquête.pdb@esterelcotedazur-agglo.fr) pour la déclaration de projet Code de l’Environnement |

|  |  |
| --- | --- |
| **COMPRENDRE LE CONTENU DU DOSSIER D’ENQUÊTE** | **OÙ TROUVER DES INFORMATIONS PARTICULIÈRES ?** |
| Chaque dossier d’enquête publique comporte plusieurs pièces juridiques et techniques, conformément à la législation, et est organisé de la manière suivante :  **Notice d’enquête publique**  Cette pièce rappelle l’objet de chaque opération, sa localisation, ses grands principes ainsi que les textes régissant l’enquête.  **Dossier de demande d’autorisation d’urbanisme** *(pour les dossiers de PC et PA)*  Cette pièce comprend la totalité des pièces composant le dossier de demande de permis de construire ou de permis d’aménager. Il s’agit ici des pièces déposées par le pétitionnaire et si besoin modifiées en cours d’instruction suite aux avis des services, dont :   * *Formulaire CERFA de demande,* * *Plan de situation,* * *Plan de masse et coupes,* * *Notice descriptive du terrain et du projet,* * *Plan des façades et toitures pour les permis de construire,* * *Documents graphiques d’insertion du projet,* * *Photographies permettant de situer le terrain dans son environnement proche et dans son environnement lointain,* * *Etude d’impact et évaluation des incidences Natura 2000,* * *Bilan de la concertation publique* * *Formulaire attestant la prise en compte de la règlementation thermique pour les permis de construire,* * *Conformité du projet avec les règles d’accessibilité aux personnes handicapées (ERP) et les règles de sécurité ERP, pour les permis de construire,* * *Pièces annexes.*   **Dossier de demande d’autorisation** *(pour la DP Code de l’Environnement)*  Ce dossier comprend la totalité des pièces composant le dossier d’enquête préalable à la Déclaration de Projet, dont :   * *Etude d’impact et évaluation des incidences Natura 2000,* * *Bilan de la concertation publique.*   **Avis des services extérieurs**  Ce volet du dossier regroupe tous les avis reçus sur le projet dans le cadre de l’instruction des autorisations d’urbanisme. | * **Sur la description écrite du projet :**   Formulaire CERFA et pièces PC4 et PA2  Etude d’impact   * **Sur les plans du projet :**   Pièces PC2, PC3 et PC5 – PA4 et PA5  Etude d’impact   * **Sur les règles d’accessibilité et de sécurité des Etablissements Recevant du Public :**   Pièces PC39 et PC40   * **Sur la prise en compte de l’environnement par le projet et son insertion paysagère :**   Pièces PC11 et PC6 - PA14, PA15-1 et PA7 / Etude d’impact  Etude en annexe sur la submersion marine.   * **Sur les avis émis en cours d’instruction :**   Pièce *Avis des contrôles extérieurs* |